

Principe d'aménagement

- **Maîtrise de la capacité constructible du site (environ 60 logements)**
- **Orientation de la programmation vers une offre de logements abordables (habitat participatif, BRS, ...)**
- **Mise en cohérence des nouvelles constructions avec les bâtiments existants environnants**
- **Aménagement d'un espace public et d'un cœur d'îlot paysager**
- **Ouverture d'une perspective visuelle sur le « Grand paysage » (Salève)**
- **Création d'une connexion modes doux vers la route des Vignes à travers le coteau**